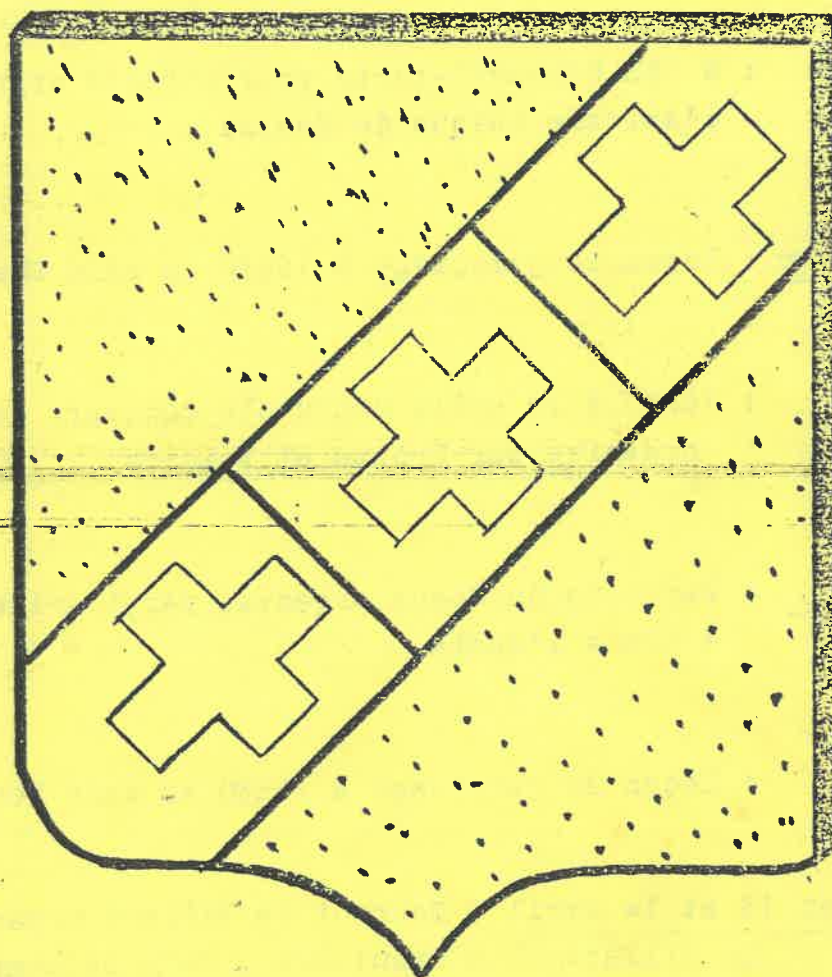


MAULDE INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

Fêtes et manifestations

Dimanche 13 janvier : Concours de belote à 16h30 à la salle communale organisé par les sapeurs-pompiers

Dimanche 20 janvier : Leçon de jardinage à 16h30 au café Descamps

Dimanche 17 février : Concours de belote à la salle communale à 16h30 organisé par les sapeurs-pompiers

Samedi 23 février : à 18h Carnaval-party pour enfants organisé par l'Amicale Laïque de Maulde

Dimanche 24 février : leçon de jardinage à 16h30 au café Descamps

Dimanche 10 mars : 16h30 à la salle communale concours de cartes organisé par Sports et Loisirs

Dimanche 17 mars : Parcours du Coeur organisé par L'Amicale Laïque à 10h à l'école

Dimanche 24 mars : Leçon de jardinage à 16h30 au café Descamps

6 - 7 - 8 avril et 13 et 14 avril : Tournoi de Billard organisé par le Billard Club Frontière , café Descamps

samedi 20 avril : Concert par les Cadets de Saint-Amand et l'Union Chorale de Saint-Amand à l'église organisé par la municipalité et le comité paroissial

Le mot du Maire

MAULDOISES , MAULDOIS

Lorsque vous lirez ce nouveau bulletin, une année encore se sera terminée, et traditionnelle-ment sera venu le moment des vœux, celui des projets, celui des bilans .

Je voudrais, une fois encore remercier toutes celles et tous ceux qui par leurs conseils et leur dévouement m'ont aidé à conduire au mieux les affaires de la commune dans l'intérêt de la population.

Je pense aux Membres du Conseil Municipal qui pour être souvent sollicités n'en répondent pas moins présents chaque fois qu'il le faut, aux employés communaux qui exécutent leurs tâches avec sérieux et bonne humeur, aux Institutrices et Instituteurs qui ont la difficile mission d'éduquer et d'instruire nos enfants dans un monde en perpétuelle évolution pour ne pas dire révolution .

Je pense encore aux responsables et aux animateurs de nos sociétés locales qui malgré des moments de découragement dus aux critiques souvent dénuées de tout fondement, se surpassent pour apporter amitié, gaieté et enthousiasme tout au long de leurs nombreuses fêtes et manifestations .

Je pense enfin aux courageux et dévoués sapeurs-pompiers qui cette année encore en plus de leurs entraînements réguliers ont effectué plusieurs interventions réelles, ainsi qu'aux gendarmes davantage présents dans notre commune depuis quelques temps pour des missions de surveillance ou des contrôles de vitesse . Alors qu'on parle beaucoup d'insécurité qui se plaindrait de ces actions d'intervention et de prévention .

Permettez moi avant d'en terminer d'esquisser un rapide bilan de l'année en ce qui concerne les travaux, aménagements et équipements :

- paiement de la 21ème partie (et dernière) du photocopieur qui nous permet d'imprimer notre bulletin, entre autres choses .

- réfection du chemin de la Trinquette
- pose de 2 nouveaux châssis au logement de fonction situé rue Basse Fosse
- pose d'une nouvelle fenêtre au logement situé au dessus de la mairie
- réparation de la toiture de l'église
- pose d'un panneau clignotant, pour la sécurité des enfants à la sortie des écoles
- pose de drains pour l'assainissement rue de la Basse Fosse et à la Fontaine
- aménagement d'une cuisine et d'une salle de bains au logement communal situé rue Du Mortier

(travaux exécutés gracieusement par le locataire)

En projets à court terme Début 1985 pose de bordures et caniveaux pour terminer la rue du Pont (une étude est actuellement en cours pour la réfection des trottoirs)

- le renforcement d'une ligne EDF et de l'éclairage public rue de la Trinquette et rue du Pont
- curage des fossés rue de Chorette : courant des Loups

Voilà ; Bien d'autres projets sont en cours d'étude, il faudra les adapter à nos possibilités financières. Avant de terminer je voudrais vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, prospérité pour la nouvelle année 1985 .

Réunions et décisions du Conseil Municipal.

Réunion du 28 septembre

a) suppression de l'emploi de Garde Champêtre

Monsieur Victor Marthe ayant fait valoir ses droits à la retraite l'emploi de Garde Champêtre n'est plus occupé . Considérant que cet emploi n'est plus très adapté aux besoins de la commune, le Conseil Municipal a décidé de le supprimer à partir de cette date .

Il est envisagé de créer en remplacement lors d'une réunion ultérieure un poste d'ouvrier communal.

Pour le remercier de ses 34 années au service de la commune, il a été convenu d'offrir à Mr Victor Marthe une bicyclette de course .

b) les vacations des sapeurs-pompiers

Les vacations sont payées en une fois à la fin de chaque année aux sapeurs-pompiers .

Pour 1984 les taux sont les suivants (pour 1 heure)

officier	: 43F84	caporal	: 31F50
sous-officier	: 35F00	sapeur	: 29F00

les heures des manoeuvres sont payées à 75% de ces taux .

c) indemnité kilométrique pour utilisation de voiture personnelle par le personnel municipal

à partir du 1.1.84 les taux sont ainsi fixés :

véhicule de - de 4cv : 0F,81

véhicule de 4 et 5 cv : 0F92

véhicule de 6cv et plus : 1F,08

d) fonds scolaires départementaux

Cette subvention départementale d'un montant de 932F40 est affectée à l'achat d'un électrophone à usage scolaire .

Réunion du 19 octobre

a) compte administratif 1983 (voir pages suivantes les sommes affectées aux diverses dépenses

b) budget supplémentaire 1984 ainsi que les recettes en équipement et en fonctionnement)

c) nouveau local à la disposition des sapeurs-pompiers

Pour permettre une meilleure installation, les pompiers Mauldois vont s'installer dans les locaux de l'ancienne école rue de la Basse Fosse . Les quelques travaux d'aménagement seront effectués bénévolement par eux-mêmes .

De ce fait la salle communale (ancienne mairie) pourra être agrandie et aménagée en salle des fêtes .

d) Syndicat Intercommunal de l'Université

La part de la commune pour l'achat d'un immeuble Boulevard Harpignies à Valenciennes en vue de l'extension des classes supérieures du Lycée H Wallon a été fixée à 1926F.

Pour régler cette somme 2 possibilités ont été proposées : soit 1 seul versement à prévoir sur le budget primitif de 1985, soit 15 annuités de 279F . La 1ère solution a été choisie .

Réunion du 22 novembre

a) Plan d'Occupation des Sols

Avant la réunion prévue le 12 décembre avec les différents partenaires et l'approbation définitive ensuite, le Conseil Municipal s'est réuni pour étudier les propositions du commissaire enquêteur concernant le P.O.S.

Dans l'ensemble les observations formulées ont été reprises et les modifications par rapport au projet initial seraient les suivantes :

- classement en zone UA (constructible) des parcelles AD 30 et 31 situées Ruelle Loiseau, de sorte que les parcelles 50, 53 et 54 situées le long de ce même chemin
- classement en zone NA (non aménagée) de la parcelle A 912 située rue de Choques
- modification ponctuelle de zonage, rue de Choques sur les parcelles A 906, 907, 908 afin de permettre l'aménagement d'une grange en habitation (étant entendu qu'il ne pourra y avoir qu'une seule habitation sur la propriété).
- classement en zone UA sur une profondeur de 100m de la parcelle A 927 rue de Chorette
- classement en zone UA des parcelles AC 217 (rue de la trinquette) et en face.
- Rue du Pont, sur la propriété constituée par les parcelles 377, 378, 379 de la section AB, classées en zone UA seule une servitude de non aedificandi de 10 mètres de part et d'autre de la frontière doit être retenue et non pas 60 mètres.

Légende : UA : Zone Urbanisable (constructible)
NA : Non aménagée (non constructible en l'état actuel)
NC : Non constructible
ND : Zone verte ou de loisirs

b) Indemnité de conseil allouée aux Receveurs percepteurs

Vu le décret du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de cette indemnité, le Conseil repousse la demande formulée par le receveur percepteur de Saint-Amand, celle-ci n'étant fondée sur aucune demande de conseil formulée par la commune.

RECEVEUR MUNICIPAL
Indemnisation (finances)

Arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Art. 1^{er}. — Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévue aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Art. 2. — Pour bénéficier de tout ou partie des prestations facultatives visées à l'article 1^{er} ci-dessus, la collectivité ou l'établissement public concerné doit en faire la demande au comptable intéressé.

Lorsque le comptable a fait connaître son accord, l'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ou du comité ou du conseil de l'établissement public.

Le taux de l'indemnité est fixé par la délibération, par référence aux dispositions de l'article 4 ci-après. Toutefois, son taux peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

Lorsqu'il y a lieu à modulation du taux de l'indemnité, la délibération arrête un taux en appliquant un pourcentage au montant maximum visé à l'article 4.

Art. 3. — L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal (ou du comité ou du conseil de l'établissement public). Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Par ailleurs une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Art. 4. — L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une commune ou d'un établissement public ainsi que les dépenses des bureaux d'aide sociale et caisses des écoles annexées au compte de la collectivité sont ajoutées à celles de la commune ou de l'établissement public.

Tarif :

Sur les 50.000 premiers francs à raison de 3 p. 1000;
Sur les 150.000 francs suivants à raison de 2 p. 1000;
Sur les 200.000 francs suivants à raison de 1,50 p. 1000;
Sur les 400.000 francs suivants à raison de 1 p. 1000;
Sur les 700.000 francs suivants à raison de 0,75 p. 1000;
Sur les 1.000.000 de francs suivants à raison de 0,50 p. 1000;
Sur les 1.500.000 francs suivants à raison de 0,25 p. 1000;
Sur toutes les sommes excédant 4.000.000 de francs à raison de 0,10 p. 1000.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

150
300
300
400
150
1300

1) Curage des fossés

Il va être procédé au début 85 à la rue de Cholette, au curage du fossé appelé " courant des Loups " en aval de l'étang sur une longueur de 2300m . Ces travaux estimés à 45000FR seront subventionnés à 50% .

2) Sapeurs-pompiers

Suite à l'achat de matériel homologué (camion pompe-tonne) la cotisation annuelle de la commune au Service Départemental d'Incendie qui était de 15912,00FR (19,50FR par habitant et par an) est ramenée à 448,80FR (0,55FR par habitant et par an) . D'autre part des travaux de mise en conformité de la distribution d'eau pour lutter contre le feu vont être réalisés (1 bouche d'incendie supplémentaire dans la Petite rue et dans la Grand-rue, réfection des tuyauteries pour augmenter la pression dans les secteurs où elle est insuffisante . Le coût pour la commune est estimé à 13000FR .

3) La piscine de Saint-Amand étant saturée , la ville de St-Amand propose pour continuer à pouvoir accueillir les enfants des autres communes dans le cadre scolaire, de faire aménager le second bassin actuellement en extérieur (couverture, vestiaires ...) . Il faudrait aussi prévoir un personnel supplémentaire (deux maîtres nageurs) . Cette opération dans l'ensemble est estimée à 7.300.000 FR . Pour notre commune la participation serait de 61000 FR par an. (pendant 15 ans)

4) Travaux d'utilité collective

Ces travaux sont réservés aux jeunes de 16 à 23 ans sans emploi, ne fréquentant plus l'école et inscrits à l'A.N.P.E. Ces jeunes seront engagés par les communes, les collectivités locales ou les associations pour une durée de 3 mois renouvelable, à mi-temps (20h/semaine). Ils bénéficieront d'une couverture sociale, d'une rémunération de 1500FR par mois payée par l'état et d'une prime facultative de 500FR payée par l'employeur

Le Conseil Municipal a donné son accord pour engager dans ces conditions et dans un 1er temps, une jeune fille . Elle serait chargée d'aider la secrétaire de mairie à des travaux de bureau et de classement, distribution de convocations

5) Voyage scolaire au cirque de Douai

Les frais de transports seront pris en charge par la municipalité (2 autobus coût : 1318FR)

6) Adoption du projet de bulletin municipal Maulé Infos n° 7

DEPARTEMENT DU NORD

CONSEIL GENERAL

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

59039 LILLE CEDEX

TEL. 30 55.69

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU NORD

Lille, le

23 Novembre 1984

REPUBLIQUE FRANCAISE

AC/RS n° 1

à Monsieur

le Maire de MAULÉ

59158 MORTAIRE DU NORD

OBJET : Service Incendie - Reclassement de Communes -

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa séance du 26
Septembre 1984, la Commission Administrative d'Incendie a décidé de reclasser
votre commune en 3ème catégorie (communes dotées d'un corps de sapeurs-pompier
fonctionnant dans les conditions régulières) à compter du 1er Janvier 1984.

La cotisation due pour 1984 a donc été ramenée de 15.912 F 00 à
448 F 80, la régularisation comptable étant en cours d'exécution.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes
sentiments distingués.

LE PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental.

G. GILARDON

Réunions des Commissions municipales

- finances : étude du budget supplémentaire et du compte administratif : (12 octobre)
- Groupement pour le développement de la commune : projet de construction de logements neufs et prise de contact avec différents promoteurs (3-8 et 24 octobre et 24 novembre)
- information : bulletin n°7 (6 et 13 décembre).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellés	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	320 848	142097, 19	135450
Remboursement d'emprunts	19 021	7426,96	
Acquisitions de biens meubles et immeubles	106 700	16712,85	88200
Travaux de bâtiment et de génie civil	195127	117957,38	47250
Recettes d'investissement	320343,21	309512,29	
Excédent d'investissement reporté	155467,21	155467,21	
Subvention d'équipement, dons et legs	53234	43234	
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	61647	53094,88	
Participation à des travaux d'équipement ..	5000	12716,20	
Taxe locale d'équipement	4500	4500	
Aliénation de biens meubles et immeubles ..			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	Prévu	Réalisé	
Dépenses de fonctionnement	959327	859431,56	
Denrées et fournitures	95367	86919,47	
Frais de personnel	305000	300312,44	
Impôts et taxes	2500	2331	
Travaux et services extérieurs		9403,42	
Participations et contingents	328622	269884,06	
Allocations - subventions	7750	7450	
Frais de gestion générale	60300	46634,94	
Frais financiers		8572,23	
Prélèvement pour dépenses d'investissement	53234	43234	
Recettes de fonctionnement	959327	980690,65	
Produits de l'exploitation	130	198	
Produits domaniaux	18000	19458,89	
Produits financiers	23	22349,67	
Recouvrements - subventions	6187	404038	
Dotations globale de fonctionnement	396493	62576,01	
Impôts indirects	62230	313157	
Contributions directes	32419	152145,31	
Produits antérieurs	152145	6165	
Autr Fonds Taxe Profession			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellés	Budget primitif (pour mémoire)	votes du Conseil municipal
Dépenses de fonctionnement	812 804	157005
Denrées et fournitures	86 130	3 600
Frais de personnel	323 591	12 000
Impôts et taxes	2 600	
Travaux et services extérieurs	84 500	26 230
Participations et contingents	283 271	55.912
Allocations - subventions	6 450	950
Frais de gestion générale	54 750	6000
Frais financiers	7 911	
Prélèvement pour dépenses d'investissement	2 3 592	41293
Recettes de fonctionnement	872 804	157005
Produits de l'exploitation	130	
Produits domaniaux	18500	10000
Produits financiers	23	
Recouvrements - subventions	10000	7431
Dotations globale de fonctionnement	446250	27555
Impôts indirects	46230	
Contributions directes	381668	
Produits antérieurs		121 259
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Report de 1983	Vote du Conseil municipal
Dépenses d'investissement	135 450	237 450
Acquisitions de biens meubles et immeubles	88 200	89 000
Travaux de bâtiment et de génie civil	47 250	148 450
Recettes d'investissement	167 415	237 450
Excédent d'investissement reporté	167 415	167 415
Prélèvements sur recettes de fonctionnement		47 293
Participations à des travaux d'équipement ..		11 893
Remboursement D.G.F.		10 847

Gros plan sur: Le Budget(2)

LE BUDGET DE LA COMMUNE : - compte administratif (C.A.)
- budget supplémentaire (B.S.)

Comme dans un précédent Mauld'Infos, voici quelques explications sur le budget communal acte important s'il en est et plus particulièrement sur le compte administratif et le budget supplémentaire.

La procédure budgétaire, un peu compliquée, mérite quelques développements qui doivent sensibiliser nos administrés à un exercice pas toujours évident.

I Le budget supplémentaire

Il est établi et voté par le Conseil dans la 2ième moitié de l'année, après le compte administratif de l'année précédente. Nous avons vu que le budget primitif qui doit être voté avant le 31 mars de l'année était un acte prévisionnel.

En cours d'année, des réajustements par rapport à cette prévision sont nécessaires, des dépenses ayant été sous évaluées, il faut donc prévoir des crédits supplémentaires, des transferts de l'Etat sont à inscrire en recettes.

Le budget supplémentaire permet donc d'affiner les comptes de la commune, par rapport au document de début d'année qui ne peut pas tout prévoir. Le budget supplémentaire n'est pas obligatoire mais bien peu de collectivités locales ne le votent pas.

Ainsi donc pour connaître ce qu'il est prévu de dépenser ou de recouvrer (recettes) dans la commune il faut prendre en considération budget primitif et budget supplémentaire.

II Le compte administratif

Comment dépenser plus par le budget supplémentaire, en fonctionnement et en investissement, alors que la plupart des recettes (taxes et impôts locaux) ont été votées en début d'année. En laissant de côté les produits domaniaux supplémentaire s assez faibles, les recouvrements de subventions et surtout de la dotation globale de fonctionnement, plus importants, la réponse se trouve dans le compte administratif.

Comme il a été dit, le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui ont été effectivement réalisées au cours de l'exercice précédent. Il est obligatoirement voté avant le budget supplémentaire.

Ainsi avant de voter le budget supplémentaire de l'année 84, il faut connaître ce qui reste de 1983, ce qui a été réellement entrepris financièrement, ce qui est fait c'est l'objet du compte administratif.

En rapprochant, pour l'année 1983, ce qui a été effectivement réalisé de ce qui a été prévu, on obtient des "restes à réaliser".

Ainsi si la commune au cours d'une précédente année n'a pas perçu toutes les recettes prévues, elle inscrit la différence au budget supplémentaire de l'année suivante, en recettes comme "restes à réaliser".

De même si en investissements, il n'a pas été dépensé toutes les sommes envisagées, la collectivité inscrit en dépenses au budget supplémentaire de l'année suivante, "Les restes à réaliser".

III Quelques explications en conclusion

La liaison peut donc être faite entre le CA 83 et le BS 84.

Le Compte Administratif 83, pour la section de fonctionnement, se traduit par un excédent de clôture de 121259 FR, cet excédent de clôture devient dans le budget supplémentaire 84 en section de fonctionnement "Produits antérieurs" une des recettes de cette dernière avec les produits domaniaux (1000FR) qui sont plus importants que prévu, les subventions (7191 FR) plus importantes elles aussi que prévues, la dotation globale de fonctionnement (27555 FR) dans le même cas également.

Toutes ces recettes supplémentaires pour un montant de 157005 FR, permettent de financer des dépenses de fonctionnement nouvelles pour un montant de 109712 FR, le reste, transféré en section investissement pour un montant de 47293 FR au BS 84 étant en quelque sorte la capacité d'autofinancement des investissements par la commune.

En investissement d'autre part, le C A 83 détermine un excédent de clôture de 167415,10 FR. Cette somme devient une recette du budget supplémentaire 84 en section investissement.

Les recettes du B S 84 se décomposent donc comme suit :

1) excédent d'investissement 83 reporté (167415,10 FR), il s'agit donc d'une réserve créée de la gestion des exercices antérieurs.

2) prélèvement sur la section de fonctionnement (47293 FR). Il est en effet normal de dégager du fonctionnement une marge pour assurer une partie des investissements.

3) participations (11895 FR). Il s'agit du remboursement à la commune de la T.V.A. perçue sur des opérations de travaux.

4) remboursement, dotation globale d'équipement (10847 FR) C'est la 1ère application de cette mesure (loi de décentralisation) la commune reçoit 2 % du montant des investissements réalisés et qui ne donnant pas droit à des subventions spécifiques, en fonction d'une répartition complexe .

Le total donne donc 237450 FR . Comment la commune dépense -t-elle cette somme ? C'est ce qu'indique le côté dépenses de la section investissement du BS 84 .

Ce sont d'abord les 89000 FR d'acquisitions de biens (camions des Pompiers 86000 FR, instruments pour l'école de musique 2260 FR , enfin supplément pour l'aménagement du logement communal 800 FR).

Ensuite viennent les 148550 FR de travaux de bâtiment et Génie Civil, qui se décomposent comme suit: grosses réparations (toiture de l'église) 5200FR, pose de nouveaux chassis (logements de fonction) 12000 FR, assainissement 22000FR, pose de bordures et caniveaux (CD 169) 47250 FR et 40000FR , renforcement de l'éclairage public 22000 FR .

Il peut donc être constaté que les principales dépenses d'investissement de la commune concernent soit l'entretien du patrimoine communal (église, logement ...) soit l'amélioration du cadre de vie (assainissement, voirie,) soit la sécurité des habitants (camions de pompiers, éclairage public).

Nous voilà au terme de notre développement, en espérant qu'il aura aidé les Mauldoises et les Mauldais à mieux comprendre les difficultés de gérer ou d'équilibrer les comptes de la commune .

La vie communale

Le Sous-préfet en visite

Continuant sa tournée des communes de l'arrondissement, Monsieur Oberdorff sous-prefet de Valenciennes nous rendait visite le mercredi 19 septembre à 14h .

En l'absence de Monsieur Delanglez, souffrant, c'est Mr Ilmelbert Dérnoncourt, 1er adjoint, entouré des membres du Conseil Municipal qui l'accueillait devant la mairie .

Pendant près de 2 heures, on présenta au visiteur la commune, les aménagements en projet et les problèmes rencontrés pour y parvenir .

1) l'installation d'une commission communale d'aménagement foncier pour réglementer les plantations .

2) la construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'égout .

3) la création d'une zone de loisirs (terrains de sports, camping ...) le long de l'Escaut ,

4) la rénovation du centre du village (place, parking, aire de repos) .

5) la réfection du clocher de l'église et l'aménagement d'une salle des fêtes .

6) le passage sur la commune d'une nouvelle route de liaison entre Saint-Amand et Tournai .

7) la construction du nouveau collège de Mortagne pour remplacer les actuels bâtiments trop vétustes ainsi que la modification de l'itinéraire des bus chargés du ramassage scolaire pour qu'aucun secteur de la commune ne soit délaissé .

Le sous-préfet promet d'intervenir pour faire avancer ces dossiers et de nous tenir informés de ses démarches .

Avant de repartir , il fit une rapide visite de courtoisie au domicile de Mr Delanglez, pour souhaiter au Maire un rapide rétablissement .

Le goûter des Anciens au B.A.S.

Comme chaque année à même époque s'est déroulé d'une manière bien sympathique le goûter des Anciens, organisé par le Bureau d'Aide Sociale de Maulde.

Cette manifestation se déroulait le Dimanche 28 octobre 1984 dans la classe maternelle de l'école.

Sur les 100 anciens que compte la commune, ils étaient la moitié à avoir répondu à l'invitation.

Monsieur le Maire, souhaita un bon après-midi à chacune et chacun, et eu une pensée pour les disparus et les absents pour cause de maladie. Enfin il remercia les dévoués membres du comité.

Un bouquet fut offert à Mme Camilla Descamps, doyenne de l'assistance, toujours alerte à 94 ans. L'après-midi se continua dans la joie et la bonne humeur, chacun faisant honneur aux tartes, gâteaux et boissons.

Chacun reçut un colis de vivres, un bon pour un sac de bois.

Les colis des membres absents leur ont été remis à domicile.

Le départ en retraite du lieutenant DESCAMPS

Le dimanche 16 septembre, à l'issue de la journée du feu, se déroulait à la salle communale une cérémonie marquant le départ à la retraite du Lieutenant Descamps Commandant du Corps de Sapeurs-pompiers de Maulde. Dans leurs allocutions, Monsieur le Maire et le Lieutenant Hot du Corps de Sapeurs-pompiers de Valenciennes le félicitèrent et le remercièrent pour ses 34 années de bons et loyaux services effectuées au sein de notre corps.

Né à Maulde le 29 septembre 1922, Henri Descamps signa son 1er engagement dans les sapeurs-pompiers de Maulde en 1950 et fut successivement nommé caporal, sergent fourrier, adjudant et prit le commandement du Corps le 15 février 1967. Après avoir obtenu le brevet d'Officier il fut nommé sous-lieutenant, puis lieutenant en 1973.

Il était déjà titulaire de la médaille de vermeil et d'argent des sapeurs-pompiers, il vient de recevoir la médaille d'or des mains du Capitaine Fallet chef du Corps de Saint-Amand.

Après lui avoir souhaité une longue et heureuse retraite, Monsieur le Maire présenta aux personnalités l'adjudant Demessance, son successeur au commandement de la compagnie, et lui souhaita de continuer dans la même voie.

Le départ en retraite du garde champêtre

Après 34 ans au service de la commune, Monsieur Victor Marthe âgé de 60 ans a fait valoir ses droits à la retraite.

C'est le samedi 20 octobre en Mairie que Monsieur le Maire avait réuni le Conseil Municipal, le Personnel Communal et Enseignant, les Gendarmes de Mortagne, le personnel des Douanes, les Pompiers de Maulde et les nombreux amis pour souhaiter au Garde Champêtre une longue et paisible retraite.

Victor Marthe est né à Maulde le 15 avril 1924.

Pendant la guerre il entra dans la résistance au sein du Front National, puis s'engagea pour combattre sur le front de Dunkerque avec le 51 RI d'abord, en direction de l'Allemagne ensuite avec la 1ère armée française.

En 1946 il fut désigné pour partir en Indochine puis revient comme Instructeur télétypiste en Allemagne. A son retour à Maulde il entra dans l'administration communale en décembre 1949.

Victor Marthe est titulaire de nombreuses médailles dont la Croix du Combattant volontaire de la résistance, la médaille de Rhénanie Ruhr Tyrol, de Rhin- Danube, de Dunkerque. Il est également titulaire de la médaille départementale et communale et tout dernièrement il vient de recevoir celle de la police municipale.

Quoi de neuf aux écoles

La réunion du Conseil d'Ecole du premier trimestre s'est tenue le samedi 8 décembre à 10h30 . Outre les enseignants, les élus locaux, les représentants des parents d'élèves, assistaient également à cette réunion Madame Désespringalle, déléguée départementale de l'Education Nationale et Madame Mercier, assistante sociale .

Madame la Directrice présenta les différents points de l'ordre du jour .

Dans un premier temps, elle remit à chaque participant un document photocopié , ce document étant le fruit des réflexions de la journée " consultation réflexion sur l'école " . A cette occasion, Madame Rabat souligna l'absolue nécessité d'une étroite collaboration entre parents, enseignants et élus locaux pour une meilleure intégration de l'école à la vie communale et extra-communale .

A ce sujet, Madame la directrice nous fit part d'un projet d'action éducative de l'école , dont l'objet se trouve être une étude historique de la commune, à travers les métiers et artisanats traditionnels de notre village encore en activité ou disparus . Pour mener à bien ce travail de longue haleine, elle compte sur le dynamisme de ses adjoints au sein de l'équipe éducative , mais aussi sur la participation effective des Mauldoises et Mauldois, quant aux visites d'exploitations agricoles, d'ateliers d'artisans ou d'établissements industriels, ou quant au prêt d'outils ou de matériel quand viendra le moment de l'exposition de clôture (vraisemblablement à la fin du mois de juin) .

Nous ne pouvons qu'encourager Mme la Directrice et ses adjoints dans cette initiative, en espérant que le village tout entier se sentira concerné par cette rétrospective, ne serait ce que pour souffler la poussière qui , jour après jour, tend à étouffer nos souvenirs .

Dans un deuxième temps, Madame la Directrice fit un rapide bilan de ce premier trimestre .

Comme le soulignait Madame Désespringalle dans son rapport, ce bilan est en tous points positif, que ce soit au niveau de la population scolaire (94 inscrits), ou de la fréquentation, ou de la sécurité, ou des enseignements .

Quant aux demandes formulées auprès des représentants de la collectivité locale (réaménagement d'un sautoir sur le plateau d'évolution, transport des élèves au cirque de Douai) elles seront examinées et débattues au cours d'une prochaine séance de conseil municipal .

Mr Régis Rabat, après avoir enseigné une année dans notre commune, vient d'être détaché à Lille aux services de la Flasen (fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord) .

Il est remplacé par Mr Van Geneberg pour cette année scolaire .

Quant à Mme Mercier, assistante sociale, elle était venue nous renseigner sur les possibilités d'organisation d'un système de garderie des enfants dont les parents quittent le village toute la journée pour les nécessités de leur professions .

A ce propos, les parents intéressés par un tel service et qui sont actuellement contraints d'emmener et de scolariser leurs enfants en dehors de Maulde sont invités à prendre contact soit avec Mme La Directrice de l'école soit avec la mairie .

Le père Noël à l'école

Le Père Noël était en visite à l'école le mardi 18 décembre après-midi .

Dès 14 heures c'était la séance de cinéma . Un parent d'élève Jean-Pierre Duvivier était aimablement venu avec son matériel " vidéo " projeter aux enfants films et dessins animés .

A 16h: distribution de friandises avec la traditionnelle coquille de Noël offertes par la municipalité .

Les grands élèves (jusqu'à 14 ans) ne fréquentant plus l'école de Maulde, quant à eux étaient servis vers 17h en mairie .

Le cross de l'UNSS

Le cross de l'Union Nationale du Sport Scolaire a eu cette année un énorme succès puisqu'il a réuni près de 50 000 jeunes dans les différents points de rencontre .

A Condé où ils étaient près de 4000 nos jeunes élèves du Collège de Mortagne se sont distingués et parmi eux de nombreux Mauldois qui sont tous membres de la section locale de cross de l'Amicale Laïque. Parmi eux citons : en minimes 71

1er Descarpentry David
2ième Letellier David
3ième Vastesaeger Xavier

en benjamins 73-74

1er Pinet Fabien
2ième Delcroix Hervé (école de Saint-Amand)

Les meilleurs d'entre eux ont été sélectionnés pour la finale de Marcq en Baroeil où ils se sont également bien classés .

benjamins 73-74

1er Pinet Fabien
3ième Delcroix Hervé
44 ième Guislain Gauthier

minimes 71

8ième Descarpentry David
13ième Letellier David
20ième Vastesaeger Xavier

cadets 69

Guislain Caryl (Lycée de Saint-Amand)

A l'issue de ces épreuves le Collège de Mortagne a remporté le 1er prix par équipe en minime et a gagné à ce titre un prix de 1000F en équipement sportif offert par Coca-Cola .

La Bibliothèque

Depuis septembre 84, la bibliothèque municipale située à l'école est ouverte à tous le samedi de 17h30 à 18h30 .

On peut y trouver des romans policiers, de science-fiction, d'aventures, des livres de documentation ~~tant pour adultes que pour enfants~~ : soit environ 500 livres .

Chaque mois on peut consulter sur place, un exemplaire des revues suivantes :

- Historama
- L'histoire
- Lire (critiques de livres parus dans le mois)
- Bibliothèque de travail Junior
- J. magazine pour les 5-8 ans

Ces abonnements ont été payés grâce à la subvention attribuée par le ministère de la culture à l'Amicale Laïque .

Une animation est prévue chaque mercredi de 10h à 11h qui s'intitule " l'heure du conte " pendant laquelle Madame Rabat accueille les jeunes enfants pour leur lire des histoires dans le but de les distraire, mais surtout de leur faire aimer les livres et de leur donner envie de lire .

Des parents " intervenants bénévoles " assurent des permanences selon le déroulement suivant :

lundi : prêt aux élèves des cours moyens : Madame Verriest
mardi : " " " " section enfantine et cours préparatoire : Madame Joseph ou Madame Pinet
jeudi : " " " " cours élémentaires : Madame Bouchez
vendredi : " " " " de la classe maternelle : Madame Souchet

Mesdames Olivier et Delile sont chargées de l'entretien .

En son nom et en celui de la municipalité, Madame Rabat remercie toutes ces personnes et c'est avec plaisir qu'elle accueillerait d'autres parents souhaitant se joindre à l'équipe en place . Les nouveaux venus soulageraient les anciens dont les interventions seraient plus espacées . Souhaitons que l'appel soit entendu .

Merci aussi aux personnes qui ont offert des livres (+ de 200) ainsi qu'à celles qui les ont recouvertes avec du matériel fourni par la mairie .

Venez donc nombreux à la bibliothèque chaque samedi de 17h30 à 18h30 .

La vie des associations

L'écho de la rue de Chorette

La réception des " Aînés " de la rue de Chorette et de ses environs avec remise de colis a eu lieu le 18 novembre dernier au Café Bauduin à Lecelles . 62 colis ont ainsi été offerts par le Comité des Fêtes de Chorette et ce, grâce au succès de la ducasse de septembre et de sa tombola particulièrement réussies cette année .

En présence de Mrs les Maires de Lecelles et de Maulde entourés de leurs Conseillers, ce furent tour à tour les paroles de bienvenue, l'apéritif des retrouvailles en évoquant le bon vieux temps, quelques chansons et enfin la distribution des colis par les membres du comité .

La bonne humeur y était naturellement de rigueur ...

Signalons que le premier lot de la tombola avait été gagné par Mr Alfred Quensièrre qui peut maintenant " se défouler " sur son nouveau vélo de course .

Dans la foulée, la Fête de Noël à l'école Mixte de la rue de Chorette avait été fixée par Melle Landas , Directrice, au mardi 18 novembre après-midi . Organisée dans les locaux de l'établissement avec la participation du Comité des Fêtes, ce sympathique goûter avec friandises , chants et réceptions fut très apprécié par les petits ... et les plus grands ... !

Quelques mois plus tôt, le Gîte Rural de Chorette, toujours " sur la brèche " en animation avait organisé dans son enceinte un très beau Concours Hippique . De nombreux concurrents eurent l'occasion de présenter un spectacle équestre qui intéressa tous les connaisseurs .

Ce fut là aussi une réussite et une belle journée de détente pour l'assistance .

Rendez-vous pour le prochain concours le 22 septembre 1985 .

A l'Amicale laïque

~~Le samedi 3 novembre s'est déroulé le 5 ième cross-country sur un parcours très sélectif :~~
labours, terrain dur, montées et descentes . Ce fut un beau succès populaire malgré le nombre moins important de participants du à l'absence de clubs tel Denain, Wasquehal, Vieux-Condé...

Comme d'habitude, l'organisation fut parfaite et nous remercions outre les membres de l'Amicale, les donateurs, la Municipalité pour son aide matérielle, la Croix Rouge , les Sapeurs Pompiers et toutes les personnes qui par leur présence ont montré leur intérêt pour la jeunesse et pour le sport .

Pour la première fois, Saint- Nicolas est venu rendre visite le 6 décembre aux enfants des écoles . Ceux-ci ont pu grâce à l'Amicale recevoir des friandises et grâce à Mr Michel Delcourt revoir les films sur les Jeux Intervillages et la Fête du mois de juin . A l'année prochaine, car les enfants ont apprécié cette après-midi récréative .

Après avoir remporté le Trophée du Meilleur Club à Maulde, nos athlètes se sont encore distingués, et cela depuis 4 ans de suite, aux Championnats Départementaux de Cross à Ferrière la Grande le Dimanche 9 décembre .

Voici les résultats : en poussines : 1ière Armouche Marjorie : Championne du Nord
6 ième Delile Anne - Sophie
en poussins : 1ier Guislain Gauthier : Champion du Nord
2ième Delile Bruno 3ième Astitou Layed
10 ième Bouchez Fabien
en benjamins : 1ier Finet Fabien : Champion du Nord
2ième Delcroix Hervé 3ième Astitou Ali
5ième Lallart Laurent 6 ième Delrieu Sébastien
10 ième Ainséba Ahmed 13 ième Armouche Laurent
16 ième Olivier Laurent
en minimes : 1ier Décarpentry David : Champion du Nord
3ième Letellier David 4ième Vastesaegeer Xavier

14 ième Marchin Stéphane

en cadettes : 2ième Frédéric Marie-Pierre

en juniors : 3 ième Astitou Mohamed

en seniors filles : 4 ième Frédéric Rebecca

en seniors hommes : 5 ième Wauquiez Bernard

L' Amicale Laïque de Maulde a donc remporté 4 titres individuels, plus 3 titres de Champion du Nord par équipes : en poussins
en benjamins
en minimes

Elle a en outre remporté le Challenge récompensant le meilleur Club du Nord .

Le 9 Décembre, nos jeunes se déplaçaient aussi à Tourcoing pour les Championnats Départementaux de Tennis de Table .

Le niveau de compétition était relevé . Face à des joueurs chevronnés, Yannick Marthe, Michel Plouviat, Bruno Blaczynski et Nicolas Delile se sont bien défendus et ont raté de peu leur qualification pour les régionaux . Peut-être pour l'année prochaine ...!

La tombola du club canin

Comme chaque année les représentants du Club Canin ont fait du porte à porte pour leurs " Tombolas Listes " .

Nous remercions la population de son bon accueil et surtout de sa contribution spontanée .

Nous avons distribué seize dindes et 5 poulets dont voici la liste des heureux gagnants

ont gagné une dinde :

- Caby Pierre	- Marthe Didier	- Machuel Jean
- Wagon J Pierre	- Nicodème Guy	- Décarpentrie André
- Pavaut J Pierre	- Pavaut J Pierre	- Vilain Germain
- Caby Fernand	- Biron J Paul	- Lis Jean
- Dujardin J Claude	- Baca Bernard	- Wadin Albert
- Triné Nadine	- Rabat Régis	-

ont gagné un poulet :

- Dernoncourt Paul	- Hochin Julien	- Dernoncourt Paul
- Caby René		
- Dupont Louise		

de plus 6 bons de 40 FRS furent gagnés par :

- Armouche Michel	- Lohez Karine	- Mme Wadin Elyane
- Roussel André	- Flament Félix	- Mr Cabusat André

La sainte Catherine des Majorettes

Les " Capucines ", Majorettes de Mauld'joie ont clôturé leur saison en fêtant la Sainte-Catherine à la salle communale le samedi 24 novembre .

Le programme de cette fête était copieux et particulièrement réussi comme ont pu le constater les nombreuses personnes présentes .

L'après-midi commença par une démonstration de danses qui fut très applaudie . Puis vint le temps des récompenses et chaque majorette, chaque musicien s'est vu offrir un médaillon souvenir à son nom.

Au nom de Mauld'joie, Monsieur Dernoncourt tira un grand coup de chapeau aux responsables du groupe et organisateurs du spectacle qui n'avaient pas ménagé leur temps ni leur sueur pour que cette initiative soit un succès .

La soirée se poursuivit par une soirée dansante " Disco " animé par J M Hennebique au cours de laquelle furent élues Miss Catherinette et ses deux dauphines .

Rappelons pour terminer qu'on peut toujours venir se faire inscrire :

- pour la musique : tous les samedi de 18 à 20 h salle communale

- pour les Majorettes : répétitions et inscriptions le mardi de 18 à 19h salle communale
ou chez Mr Demessance André Président de Mauld'joie , Grand Rue ,
ou chez Mr et Mme Roussel Rue Basse Fosse .

Chez les Gais Pilsers

Le jeudi 20 décembre, les anciens de la commune étaient de nouveau choyés . Cette fois les membres du comité des Gais Pilsers portaient au domicile de chacun un colis de Noël comportant : 1 bouteille de vin, 1 kg de sucre , 1 boîte de fruits au sirop, 1 boîte de petits pois, 1 paquet de bonbons, 1 plaque de chocolat , 1 boîte de sardines, 1 paquet de pâtes , 1 paquet de riz, 1 paquet de cigarettes, 1 paquet de chicorée, 1 pot de confiture , 1 paquet de pain d'épice, 1 paquet de biscuits pour une valeur moyenne de 65F . Cent colis ont ainsi été distribués .

Rappelons que les Gais Pilsers organisent chaque année plusieurs manifestations (concours de cartes, ball-trapp, ducasse du Port Arthur) au profit des anciens de la commune, afin de permettre cette distribution des colis de Noël .Lorsqu'elles remportent un franc succès de la part des habitants ce sont donc nos aînés qui en profitent .

Cette année, malgré des difficultés d'organisation, la ducasse du Port Arthur a été une réussite en dépit du mauvais temps et nous pouvons encore remercier les charmantes Majorettes de Mauld'joie qui donnèrent sous la pluie une magnifique représentation de danses .

Au printemps prochain, le ball trapp abandonné depuis l'an dernier sera remplacé par une grande kermesse : Qu'on se le dise !

Informations pratiques

1) Dates de passage des poubelles

les mercredi 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 6 et 20 mars , 3 et 17 avril

2) Prochains congés scolaires

vacances de février : du jeudi 21 février au lundi 4 mars

vacances de Pâques : du vendredi 29 mars au lundi 15 avril

3) Permanence pour les déclarations d'impôt

Une permanence en mairie sera tenue par Mr Yves Legrain pour les déclarations d'impôt le samedi 23 février de 10h à 12h et le mardi 26 février de 17h à 18h30 .

4) Noter les nouveaux numéros d'appel des pompiers

Pompiers de Maulde : dans la journée (chez Mr Jean-Claude Dujardin) : 26.83.01

la nuit (chez Mr André Demessance) : 26.81.37

(chez Mr Jean Lis : 26.80.30

Centre de secours de Saint-Amand Les Eaux : 48.58.36 ou 48.43.89

5) Dimanche 30 décembre à 11h en mairie, Monsieur le Maire et le Conseil municipal recevaient, pour une sympathique cérémonie des vœux, les responsables des associations Mauldoises, le personnel communal et enseignant , les représentants des Sapeurs-pompiers, des Gendarmes de Mortagne, des Douanes, du Bureau d'aide sociale, du Comité des Parents d'Elèves et du Centre de Loisirs .

6) Etat Civil 84 NAISSANCES: DELCROIX Benoit né le 7 juin à Valenciennes

GOREZ Guillaume né le 22 novembre à Valenciennes

MARIAGES: PINOY Francis de St Amand et DELOFFRE Marie-Annick de Maulde le 30 juin 1984

DECARPENTRY Lucien et TALARMAIN Anne tous deux de Maulde le 21 juillet 1984

MARTHE Thierry et WADIN Maryse tous deux de Maulde le 21 juillet 1984

DEMAREST Eric Annois (Aisne) et PROD'HOMME Brigitte de Maulde le 15 septembre 1984

MORIVAL Claude et PIQUE Régine tous deux de Maulde le 10 novembre 1984

DECES

BAUDRINDIEN Eugène décédé à St Amand le 9 mai 1984

FAUQUET Aimé décédé le 4 juin 1984 à Maulde

DUJARDIN Gustave décédé à Valenciennes le 9 juin 1984

7) Permanences en mairie le 1er et 8ème jeudi du mois pour l'Assistante Sociale de 9 h à 11 h .
~~Le 1er vendredi de chaque mois de 14h30 à 16h30 en~~

8) Tour de garde des médecins

JANVIER

FEVRIER

1 DR Taleux	3 Dr Trinquet
6 Dr Trinquet	10 Dr Bernard
13 Dr Flament	17 Dr DORIRY
20 Dr Doriry	24 Dr Bernard
27 Dr Bernard	

MARS

AVRIL

3 Dr Bernard	7 Dr Trinquet
10 Dr Trinquet	8 Dr Taleux
17 Dr Flament	14 Dr Bernard
24 Dr Doriry	21 Dr Doriry
31 Dr Flament	28 Dr Flament

DISPOSITIF D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE

Le Gouvernement a décidé de lancer un nouveau programme d'actions contre la pauvreté et la précarité : hébergement, problèmes alimentaires

Des distributions de produits alimentaires sont prévues pour permettre au plus déshérités de mieux supporter les rigueurs de l'hiver. Les bénéficiaires de ces distributions doivent être des familles ou les personnes les plus démunies, celles qui se trouvent en situation de détresse.... (extraits de la circulaire préfectorale).

IL EST DONC DEMANDE AUX INTERESSES DE SE PRESENTER EN MAIRIE AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFIANT LEURS REVENUS (Assédic, Allocations Familiales, Aide à l'Enfance ...) ainsi qu'une quittance de loyer